

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive CE 1907/2006. Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation LChim SR 813.11, 15.12.2020.



**METAROL SCHNECKENKORN** (W 6139-1) Emballage: 10 KG

1/1

Version

Date de publication par SIPCAM : 18.09.2017

**Adaptation page de couverture pour la CH faite le : 11.01.2023**

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Gastrotax 5% de Sipcarn.

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom commercial	<b>METAROL SCHNECKENKORN</b>
Utilisation	Insecticide
Importateur/Fournisseur	<b>Bayer (Schweiz) AG Crop Science Peter Merian-Strasse 84 CH-4052 Basel</b>
Téléphone	+41(0)31 868 35 36
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Producteur	SIPCAM SPA Via Vittorio Veneto 81 20090 Salerano sul Lambro (Lodi) Telefon: +39 0 371 5961 Telefax: +39 0 371 71408
Numéro d'urgence Suisse Renseignements d'urgence (Sipcarn) :	<b>145 (Tox Info Suisse, Zurich)</b> Sevizio Sicurezza Stab. Salerano: 0039 0 371 5961

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

Soumis à étiquetage réglementaire.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Métaldéhyde



GHS07  
Attention dangereux

**Mention d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive CE 1907/2006. Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation LChim SR 813.11, 15.12.2020.



**METAROL SCHNECKENKORN** (W 6139-1) Emballage: 10 KG

2/1

Version

Date de publication par SIPCAM : 18.09.2017

**Adaptation page de couverture pour la CH faite le : 11.01.2023**

---

## Conseils de prudence

- |      |   |
|------|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.   |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.   |
| P280 | Porter des gants de protection/des lunettes de protection ou une visière.   |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage. |
| SP1  | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  |

---

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- || Tenir hors de portée des enfants
  - || Interdiction de réutiliser l'emballage.
-

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

 Nom du produit **GASTROTOX 5%**

Code du produit 3221 a

Utilisation: molluscicide

Numéro d'enregistrement REACH Non applicable

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation conseillée: Agriculture

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur :

SIPCAM S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano sul Lambro (LO) - Italie

Tel. +39 0371 5961

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (24 h)

Adresse mail: msds@sipcam.it

Pour les centres antipoison voir section 16.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

**Conseils de prudence**

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Indications complémentaires:**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3 Autres dangers L'accumulation de poussière fine peut accroître le risque d'explosion de poussière en présence d'air.**
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers: Comme indiqué ci-dessous:

No CAS	Désignation	%	Ident. phrases R	
CAS: 108-62-3	métaldéhyde		⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Acute Tox. 4, H302	5,0%
EINECS: 203-600-2				

**Indications complémentaires :**

Risque d'explosion de poussière en présence d'air.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

**après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

**Nom du produit GASTROTOX 5%**

(suite de la page 1)

**après ingestion :**

Envoyer immédiatement chercher un médecin  
 Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes d'intoxication:

Douleurs abdominales violentes - diarrhée - vomissements blanchâtres (apparition de lait caillé) - choc - mydriase - hypothermie - convulsions - obnubilation sensorielle.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction conseillés:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

**Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un vêtement personnel de protection

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage :** Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine

**Indications concernant le stockage commun :**

Pour les matières incompatibles voir le chapitre 10.

Ne pas stocker avec les aliments

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

(suite page 3)

**Nom du produit GASTROTOX 5%**

(suite de la page 2)

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agriculture

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Garantir une aération adéquate.

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Équipement de protection individuel :**
**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

**Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

**Protection des mains :**


Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**Protection du corps :** Vêtement de protection léger

**Bottes de sécurité** conformes à la Norme Européenne EN 345.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Indications générales.**
**Aspect:**

<b>Forme :</b>	granulés
<b>Couleur :</b>	bleu
<b>Odeur :</b>	faible, caractéristique

<b>valeur du pH à 20 °C:</b>	7
------------------------------	---

**Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non applicable

<b>Point d'éclair :</b>	>200 °C
-------------------------	---------

<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé.
--	----------------

<b>Température d'inflammation :</b>	Non déterminé.
-------------------------------------	----------------

<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
---------------------------------------	----------------

<b>Auto-inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
----------------------------	--

<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

**Limites d'explosion :**

<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas considéré comme oxydant.
-------------------------------	---

<b>Densité à 20 °C:</b>	0,8 g/cm <sup>3</sup>
-------------------------	-----------------------

(suite page 4)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2017

Numéro de version 2

Révision: 18.09.2017

Nom du produit **GASTROTOX 5%**

(suite de la page 3)

<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	peu soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> Non déterminé.	
<b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non applicable.
<b>cinématique :</b>	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.
- 10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.
- Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun dans des normales conditions de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- 11.1.1 Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Oral	LD50	283 mg/kg (rat) (OECD TG 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat) (24 h)

#### NOEL (no observable effect level)

##### CAS: 108-62-3 métaldéhyde

NOEL	2,5 mg/kg bw/d (rat) (OECD TG 453 - 2y)
	1000 mg/kg bw/d (lapin) (21 d)
	Dermique ES-EPA

**Effet primaire d'irritation de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion / Irritation de la peau - Test

##### CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) (OECD TG 404 - 4h)
		Non irritant

**des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Irritation / Lésions Oculaires - Test

##### CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) (OECD TG 405)
		Légèrement irritant

**Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation - Test

##### CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Sensibilisation	(guinea pig) (OECD TG 406 - Buehler Test)
	Négatif
	(souris) (OECD 429 - Local Lymph Node Assay)
	Négatif

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Pour symptômes et effets voir section 4.

**Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

**Nom du produit GASTROTOX 5%**

(suite de la page 4)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
**Effets CMR (cancérogène, mutagène et tératogène)**
**CAS: 108-62-3 métaldéhyde**

Oral	Toxicité reproductive	(rat) (OECD TG 415-416) Négatif
	Carcinogénicité	(souris) (OECD TG 451) Négatif (rat) (OECD TG 453) Négatif
	Mutagénicité	(essai in vitro) (OECD 476) Négatif

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité** Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

**Toxicité aquatique :**
**CAS: 108-62-3 métaldéhyde**

EC50 (72h)	> 200 mg/l ( <i>desmodesmus subspicatus</i> ) (OECD TG 201)
LC50 (96h)	75 mg/l ( <i>oncorhynchus mykiss</i> ) (OECD TG 203)
EC50 (48h)	> 90 mg/l ( <i>daphnia magna</i> ) (OECD TG 202)
NOEC	90 mg/l ( <i>daphnia magna</i> ) (OECD TG 202 - 21 d)
	8,9 mg/l ( <i>pimephales promelas</i> ) (OECD 210 - 33 d)

**12.2 Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**CAS: 108-62-3 métaldéhyde**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	0,12 (Coefficient de partage: n-octanol/eau) (OECD TG 107 - 20 °C)
BCF	11 ( <i>leporis macrochirus</i> ) (OECD 305 - 28d)

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications :** pas mobile

**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
**PBT:** Aucun composant remplit les critères de classification.

**vPvB:** Aucun composant remplit les critères de classification.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**


Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2017

Numéro de version 2

Révision: 18.09.2017

Nom du produit **GASTROTOX 5%**

(suite de la page 5)

13.1.1 Emballages non nettoyés : Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN néant

ADN, IMDG, IATA néant

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN

Classe néant

## IMDG, IATA

Class néant

Label -

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Indice Kemler : -

No EMS : -

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE Non applicable

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Non applicable

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

En cas d'urgence contacter le Centre Antipoison plus proche par le Global Health Observatory data sur

[http://www.who.int/gho/phe/chemical\\_safety/poisons\\_centres/en/](http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/)

La liste des Centres Antipoison européens est disponible sur

[http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/poison-centres/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/poison-centres/index_en.htm)

Service établissant la fiche technique : Product safety department

**Contact :**

Product safety department

SIPCAM Stabilimento di Salerano sul Lambro (LO)

TEL.: 0371/596.1 - FAX : 0371/71408

**Phrases H des composants**

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Acronymes et abréviations:**

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

. Sources. Fiche établie sur la base des données requis dans le Règlement CE 1107/2009 (produits phytosanitaires).

\* Données modifiées par rapport à la version précédente -